AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1369
FR0000120404-FS0666

11 août 2025

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ACCOR

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 8 août 2025, la société Parvus Asset Management Jersey Limited[1] (Second Floor, No. 4 The Forum, Grenville Street, St Helier, JE2 4UF, Jersey), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 août 2025, le seuil de 10% du capital de la société ACCOR et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 24 688 862 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 10,08% du capital et 8,65% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ACCOR sur le marché.

 Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 24 688 862 actions ACCOR (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) dont :

 - 9 062 417 actions ACCOR résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions ACCOR et exerçables jusqu'au 3 novembre 2025 ; et

 - 15 626 445 actions ACCOR résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions ACCOR et exerçables jusqu'au 3 mars 2027.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition d'actions de la société Accor SA par Parvus Asset Management Jersey Limited ("Parvus") s'inscrit dans le cadre normal de l'activité de cette dernière en tant que prestataire de services d'investissement.
 Elle a été réalisée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard d'Accor SA et sans volonté d'exercer une influence spécifique sur la gestion de la société.
 Parvus n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle d' Accor SA.
 Parvus n'a pas de projet défini visant à poursuivre ou à cesser l'acquisition d'actions d'Accor SA ; sa participation pourrait augmenter ou diminuer au fil du temps en fonction de circonstances futures.
 Parvus ne dispose actuellement d'aucun accord en place portant sur des opérations de financement sur titres liées aux actions ou aux droits de vote d'Accor SA.
 Parvus n'a actuellement pas l'intention de solliciter un ou plusieurs sièges au sein du Conseil d'administration, du Directoire ou du Conseil de surveillance, que ce soit pour elle-même ou pour d'autres personnes.
 Les instruments de type "equity swaps" détenus sont des produits dérivés à dénouement en espèces, qui ne possèdent pas de droits de vote attachés. »

[1] Contrôlée au plus haut niveau par M. Edoardo Mercadante.
[2] Sur la base d'un capital composé de 244 966 893 actions représentant 285 367 933 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.